

|   |   |
|---|---|
| <b>COMMUNE DE GENNES</b><br><br><i>Nombre de Conseillers :</i><br><i>En exercice : 15</i><br><i>Présents : 14</i><br><i>Votants : 15</i><br><i>Procuration : 1</i><br><br><i>Date de convocation :</i><br><i>21/04/2026</i><br><br><i>Date d'affichage :</i><br><i>29/04/2026</i> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL MUNICIPAL</b><br><br><b>Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à vingt heures zéro minutes</b> , le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent<br><br><b>Membres présents :</b> Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Jean-Michel LHOMMÉE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON, Martine VUILLECARD MORALES<br><br><b>Membres excusés :</b> Adrien LUGAGNE pouvoir à Jean-Baptiste AUBRY<br><br><b>Membres absents :</b><br><br><b>Participait également :</b> Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie<br><br><b>Secrétaire de séance :</b> Stéphanie PANTANI a été élue secrétaire de séance |
|---|---|

➤ **260413 : Subventions aux associations**

Le maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes de subventions reçues de différentes associations.

Cet exposé entendu, le conseil municipal décide l'attribution de :

- 280 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 529,54 € à l'association des Galopins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, décide de l'attribution des subventions.

Le maire  
Jean-Michel LHOMMÉE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture

